



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Vingt-et-un et le Jeudi vingt-trois septembre à onze heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation en procédure d'urgence, en date du 21 septembre 2021, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

**Effectif du Conseil : 44**

**Présents : 23**

**Dont Procurations : 2**

**Absents : 21**

**Sens du vote :**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ETAIENT PRESENTS :** M. ABELLI Thierry, Président ; M. LEON Alain, 2<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4<sup>ème</sup> Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; M. ANSELME Jacques, 7<sup>ème</sup> Vice-Président ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mme CARAVEL épouse SIARRAS Joëlle, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; M. BRUDEY Hilaire ; Mme CHOISI Annick ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; Mme EUGENIE Gilberte ; M. GERAN Gaston ; M. GUILLAUME Bernard ; Mme GUILLAUME Virginie ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; Mme KALI-ELIE Nadya ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline ; Mme RYON épouse BIDOYET Marysette ; M. VITALIS Cédric ; M. ZOZO Gaby.

**ABSENTS ET /OU EXCUSES :** Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. ADEMAR Luc ; M. ATTALAH André ; M. BEUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. CALIFER Elie ; M. CHAULET Philippe ; Mme CHRISTOPHE Annie ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENE épouse JOSEPH Luzette ; Mme FELIXION épouse NARAYANINSAMY Sherline ; Mme HERLEM Annick ; M. LATCHMAN Rodrigue ; M. OTTO Jules ; Mme PETRO Sonia ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme RENE-GABRIEL Murielle ; Mme WECK-MIRRE Lucie.

**AYANT DONNE PROCURATIONS :** M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1<sup>er</sup> Vice-Président André (Procuration donnée à Mme EUGENIE Gilberte) ; Mme DACALOR Fabienne (procuration donnée à M. BASSETTE Rosan).

Les 23 Conseillers présents formant plus du tiers des membres en exercice, (cf. loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire), lesquels sont au nombre de 44. Il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Jacques ANSELME a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Délibération affichée le

Au siège de la CAGSC

Fait à Basse-Terre, le 27 SEP. 2021

POUR EXPEDITION CONFORME  
 Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI





## EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle que Conformément aux dispositions de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée entre la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe et ses communes membres par délibération n°2014-04-09 du 30 Avril 2014.

L'évaluation des charges rattachées aux compétences transférées par les communes est menée sous l'égide de la commission locale dont la composition a été actée par le Conseil Communautaire du 27 juillet 2020.

Aussi, dans le cadre des nouveaux transferts de compétence opérés depuis 2014, il est indispensable que la Commission se réunisse afin d'analyser et évaluer leurs impacts financiers.

Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation des communes membres.

A cet effet, le cabinet d'expertise WP CONSEILS, a été missionné en 2019 suite à la demande de révision libre sollicitée par deux communes, Terre-de-Haut et Bouillante qui ont souhaité un éclaircissement sur les clés de répartition qui ont été utilisées pour la fixation du montant de leur attribution.

Les membres de la CLECT se sont réunis le 30 août 2021 afin d'examiner le rapport de ce cabinet qui est soumis à votre vote.

Ce dernier sera soumis au vote des communes membres, qui disposeront d'un délai de trois mois, à compter de la notification pour en délibérer

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après avoir délibéré,

- VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts;
- VU le rapport de la CLECT en date du 30 août 2021;

## **DECIDE A L'UNANIMITÉ** **SOIT : 25 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

**Article 1 : D'ADOPTER** le rapport de la C.L.E.C.T. 2021 qui corrige le montant provisoire des attributions de compensation de la commune de Terre-de-Haut passant de - 267 294 € à - 137 767€ et qui acte la prise en charge pour la commune de Trois- Rivières du fonds national de garantie individuelle des ressources.

**Article 2 : QUE** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet, notifiée aux Communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le 27 SEP. 2021

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 15 OCT. 2021

La publication *et/ou* la notification le 15 OCT. 2021

**POUR EXPEDITION CONFORME**  
**Le Président de la CAGSC,**

Thierry ABELLI

